



## Procès verbal de l'assemblée générale alter ego du 15 juin 2016

### 1. INTRODUCTION (Jörg Rickenmann)

Au nom du Comité, le Coordinateur de l'association remercie chacune et chacun pour sa présence à la 14ème assemblée générale alter ego. De nombreuses personnes se sont excusées, beaucoup avec un mot d'encouragement.

Comme chaque année l'assemblée générale d'alter ego se déroule le 15 juin, jour fort en symbole.

Dans sa résolution du 19 décembre 2011, l'ONU a décrété

le 15 juin, Journée mondiale contre la maltraitance des personnes âgées.
--

Cette journée mondiale a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société : la maltraitance envers les personnes âgées.

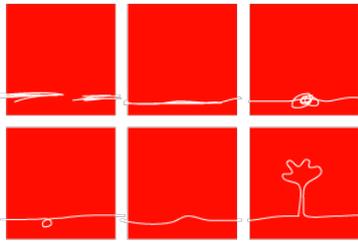
Pour alter ego, engagée dans la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées, cette journée mondiale du 15 juin donne l'occasion à son Comité de rencontrer les membres qui portent l'association pour les informer de ses travaux.

### 2. RAPPORTS

#### 2.1 Rapport d'activités (Jörg Rickenmann)

L'année 2015 a été marquée par

- le renforcement du Comité. 4 nouveaux membres, engagés dans les domaines de la santé, du droit et des activités des aînés, apportent de nouvelles compétences ajoutées à celles existantes, rassemblées sur un objectif commun, *la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées*



# alter ego

ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE  
ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES

- la mise en ligne du nouveau site internet, moderne, apporte nombre de réponses au visiteur qu'il soit professionnel ou grand public. Il a été financé par la force des cotisations et quelques dons. Il est mis à jour en continu (voir pt 3)
- le soutien accordé par 3 donateurs permet à alter ego d'engager de grands travaux pour la création d'un portail d'informations en ligne (voir pt 2.3)
- l'élargissement de la disponibilité de la permanence téléphonique a permis d'apporter son conseil plus de septante fois. Auparavant, les situations étaient en majeure partie issues de cas en institutions. Aujourd'hui, la proportion est de 50% à domicile, 50% en institutions.

En 2015, le Comité s'est réuni à 6 reprises. Parallèlement d'autres séances ont réuni des groupes de travail pour la formation et la construction du nouveau site internet.

Le 02 octobre 2015, alter ego a organisé une conférence pour la presse et autres médias sur le thème: "*Brisez le silence*". Ce fut un grand travail d'approche de journalistes, intéressés à la thématique, tous demandant un compte-rendu pour une parution dans leur journal. Peu sont venus mais cela a permis à alter ego de transmettre à la presse un compte-rendu. Des articles sont parus.

En 2015, alter ego était présente 3 à reprises avec un stand (Vevey, Montreux, Bâle). Cette présence donne à alter ego la possibilité de se faire connaître des réseaux.

alter ego utilise des moyens à sa mesure pour faire connaître son engagement. Elle le fait par l'appui de son Comité, par son site internet. Elle apporte toute son aide et tout son appui pour que l'engagement dans la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées devienne LA préoccupation de notre société moderne qui a déployé maints efforts pour protéger ceux qui sont vulnérables mais pas encore nos aînés qui le sont.

## 2.2 Rapport du groupe formation (Françoise Robellaz)

En 2015, les actions de formation sont restées stables par rapport à 2014 (25 actions de sensibilisation en 2014 pour 26 en 2015 et 3,5 jours d'approfondissement en 2014 pour 3 jours en 2015). Elles ont été réalisées dans les cantons de Vaud, Fribourg, Jura,



Neuchâtel et Genève, auprès de professionnels et dans des milieux toujours aussi diversifiés. Elles ont permis de sensibiliser environ 500 personnes.

Parmi les activités proposées, une nouvelle a été sollicitée pour la première fois : une supervision aux équipes en institution avec pour thème « vers la bientraitance ».

Le groupe de formation s'est réuni pour travailler sur un module d'approfondissement concernant la bientraitance, travail qui sera finalisé en 2016.

La collaboration avec la Fondation Charlotte Olivier et l'Unité des Violences du CHUV pour la formation Premalpa se poursuit. En 2015, une session a eu lieu sur Vaud et une sur Genève.

## Premalpa

En 2003, sur mandat du service de la Santé Publique du canton de Vaud, la formation de référent pour la **PRE**vention de la **MAL**traitance envers les **Personnes Agées** a été créée par la Fondation Charlotte Olivier en collaboration avec l'Unité de Médecine des Violences du CHUV et alter ego. Entre 2003 et 2011, 149 référents ont été formés. Suite à un questionnement sur sa réactualisation et son utilité, une enquête a été effectuée auprès de ces référents et a démontré la nécessité de continuer. La formation a donc été réactualisée et réintroduite dès 2013. Elle a été dispensée dans les cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Genève et compte actuellement plus de 250 référents. Mme Robellaz a participé à l'élaboration de l'enquête et est responsable pédagogique des formations dispensées depuis 2013. La Dresse Hofner de la FCHO ayant pris sa retraite, une réorganisation de la Fondation a été nécessaire. Au vu de la collaboration avec alter ego, la Fondation Charlotte Olivier a transféré le copyright de la formation, ainsi que son hébergement administratif et la promotion des formations à notre association.

Nous sommes honorés de la confiance ainsi accordée.

## 2.3 Recherche scientifique et diffusion (Delphine Roulet Schwab)

alter ego a été sollicitée pour contribuer indirectement à des projets de recherche par le biais d'une lettre de soutien (p.ex. Senior Living Lab).

En 2015, les activités scientifiques de l'association ont été orientées vers le développement d'un projet de Portail documentaire en ligne pour la promotion de



la bientraitance et la prévention de la maltraitance envers les aînés. Ce Portail vise à proposer une sélection et à rendre disponible la nombreuse littérature scientifique et professionnelle sur le sujet. Il sera destiné autant aux professionnels, aux proches aidants, aux personnes âgées, aux étudiants et aux décideurs politiques. Un dossier de recherche de fonds a été déposé à la Loterie romande, laquelle a attribué CHF 30'000.- pour ce projet à alter ego. De même, deux autres Fondations (Fernando et Rose Inverni-Desarzens et Jules-Louis Gagnaux ont fait un don de respectivement de CHF 10'000.- et de CHF 8'000.-. L'association Uniger, dissoute au printemps 2016, a donné ses fonds restants (environ CHF 10'000.-) à alter ego pour la veille documentaire et technique du Portail.

Les travaux de développement du Portail (recherche documentaire et travail de webmaster) ont débuté en mars. Le Portail sera en ligne début 2017.

### **3. COMPTES DE L'ANNEE 2015 - Commentaires (Ginette Rossel)**

Le total au bilan des actifs et passifs s'élève à fr. 70'778.94.

La perte enregistrée au terme de l'exercice est de fr. 5'771.52 ce qui provoque une diminution du capital de 28'333.19 à 22'561.67.

En fin d'année 2015, l'association a reçu un montant de fr. 30'000.-, ce dernier figure au passif du bilan sous la rubrique « fonds portail en ligne ». Cette somme peut être exclusivement utilisée pour la création de cet objet.

Les postes principaux sont les frais de coordination et les honoraires administratifs pour un montant total de 20'040.- et les honoraires versés aux formateurs pour un montant de 14'450.- ceux-ci sont compensés par des recettes de prestations d'un montant total de 18'138.-. Les frais de la mise à niveau du site internet s'élèvent à 8'211.72. Les autres postes touchent les frais de bureau, les frais postaux, le loyer, la ligne téléphonique, le développement aux sections, etc., soit pour un total de : 10'276.85.

Pour les recettes, les principales recettes sont les cotisations des membres individuels et collectifs pour un montant total de 23'430.-, les dons pour 5'623.35 des intérêts pour 15.70 et les recettes liées à la formation pour un montant de 18'138.- Aucune rétrocession du Caméléon en 2015, la pièce n'ayant pas fait l'objet de demande.



Le financement du Portail ainsi que sa veille documentaire et technique pour une période d'au moins deux ans sont assurés; ils feront l'objet d'une comptabilité séparée.

L'année 2015 se solde par une perte de 5'771.52.

L'Assemblée générale approuve les comptes et donne décharge au Comité alter ego

#### **4. COMITE - ORGANISATION et MUTATION (Jörg Rickenmann)**

##### 4.1 Mutation

Avec regret mais compréhension, l'Assemblée générale prend acte de la démission d'Agnès Mollet, assistante sociale aux HUG de Genève. Agnès Mollet reste disponible pour appuyer alter ego dans les situations de maltraitance signalées sur le canton de Genève.

##### 4.2 Organisation

Le Comité fonctionne actuellement sans Président(e); cette situation pourrait changer. Afin de régler la conformité de l'engagement juridique d'alter ego, les statuts, sous l'art 16, page 6 après le point 6, doivent être adaptés par:

Sur le plan juridique, l'association est engagée par la signature collective à deux, soit Président(e) et un membre du Comité ou deux membres du Comité
---

L'Assemblée générale approuve cette modification.

Pour l'association alter ego

Philippe Lanini  
Membre du Comité

Delphine Roulet Schwab  
Membre du Comité